

Quelle viticulture pour demain ?

Labellisée Eco-phyto par Vivea

Objectifs

Développer une vision holistique et construire sa propre démarche par la connaissance

Enjeux

Face à la dangerosité des pesticides et à l'échec du mode de production conventionnel, l'agriculture biologique propose des solutions respectueuses du vivant. Pour autant, bien qu'indispensable, elle ne constitue pas une fin en soi face aux enjeux et défis de demain : érosion de la biodiversité, changement climatique, maladies, baisse des revenus agricoles... Comment aller plus loin que l'agriculture biologique sur son domaine viticole ?

Contenu

Prendre conscience : les limites du système actuel, les enjeux pour demain. Élargir son regard : approche holistique et écosystème viticole. Développer ses sens : théorie et pratique sur le terrain. Le rôle du vigneron. Explorer l'existant : agroforesterie et permaculture, biodynamie. Imaginer des solutions et bâtir sa propre démarche en développant sa connaissance.

Cette formation est labellisée Eco-phyto par Vivea. Avec un module à distance complémentaire, elle vous permet donc de renouveler votre Certi Phyto. Pour plus de renseignements, nous contacter.

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 16/12/2019

Tarifs

Non agricole 336€
gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA
Autres fonds de formation, nous
contacter.

Plus de renseignements

Céline Mendes
celine.mendes@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
N° d'organisme de formation :
91340782734

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

16 déc 2019 34000

09:00 - 17:00 (7hrs)

17 déc 2019 34000

09:00 - 17:00 (7hrs)

Financier(s)



Albane Bervas, Ingénieur-conseil, experte en
viticulture biologique et holistique

Albane Bervas, Ingénieur-conseil, experte en
viticulture biologique et holistique

Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _____

Prénom _____

Adresse : _____

__

Code postal : _____

Commune _____

__

Courriel _____

Téléphone _____

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : __

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))